



# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale de l'aménagement, du logement  
et de la nature

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Sous-direction de la qualité du cadre de vie

Bureau des paysages et de la publicité

Affaire suivie par : Gilles de Beaulieu  
gilles.de-beaulieu@developpement-  
durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 69 13  
Courriel : : qv2.qv.dhup.dgaln@developpement  
- durable.gouv.fr

**La directrice générale de  
l'aménagement, du logement  
et de la nature**

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de  
région

Directions régionales de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

Mesdames et Messieurs les Préfets de  
département

Directions départementales des territoires  
(et de la mer)

**Objet : lancement de l'appel à projets "Plans de paysage 2021"**

**PJ :** Modalités de l'appel à projets (annexe 1), dossier de candidature (annexes 2 et 2 bis), liste des référents DREAL/ADEME (annexe 3), descriptif synthétique des types d'actions pouvant être aidées par l'ADEME au regard des objectifs de l'appel à projets (annexe 4)

Par le présent courrier, je vous annonce le lancement de l'appel à projets « Plans de paysage » 2021.

L'édition 2021 de l'appel à projets comporte un volet généraliste et un volet thématique consacré aux stratégies territoriales en faveur de la transition énergétique, notamment en ce qui concerne le développement éolien.

Au titre du volet généraliste, les 15 territoires lauréats se verront attribuer un appui financier du ministère de la transition écologique. Au titre du volet thématique, les candidats pourront

solliciter une aide directement auprès de l'ADEME, dans la mesure où leur projet explorerait les stratégies territoriales en faveur de la transition énergétique, en particulier à travers une réflexion sur le développement de l'éolien sur leur territoire, ou éventuellement d'autres énergies renouvelables.

En outre, tous ces territoires deviendront membres du « Club Plans de paysage » qui regroupe aujourd'hui une centaine de lauréats des appels à projets précédents. Intégrer ce club est une opportunité pour les lauréats de bénéficier d'une dynamique de réseau pour mener à bien leur projet grâce à l'intelligence collective et au partage d'expérience entre les territoires.

Dans le domaine de la transition énergétique, et pour mieux répondre à la grande technicité de ce sujet, l'ADEME est partenaire du « Club Plans de paysage » et s'engage, à ses côtés, en apportant son expertise technique et éventuellement financière aux projets portant une réflexion sur les stratégies territoriales de transition énergétique, notamment grâce à l'énergie éolienne.

Votre implication est essentielle à la réussite de cette initiative. Aussi je vous invite à diffuser l'appel à projets dans vos départements et régions. L'ADEME le diffusera également au sein de ses propres réseaux.

Les chargés de mission Paysages des DREAL et DEAL, dont les coordonnées figurent dans l'annexe 3, recueilleront les candidatures conformément au dispositif mentionné à l'annexe 1. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 28 juin 2021.



Stéphanie DUPUY-LYON

**Copie à :**

Mesdames et Messieurs les DREAL et DEAL

Mesdames et Messieurs les DRIEE et DRIEA Ile-de-France

Mesdames et Messieurs les DDT et DDTM